



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
gestion et police de l'eau**

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE  
UTMA - LET201146  
Tél : 05 59 80 87 18  
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le **10 SEP. 2020**

Lettre recommandée avec AR n° 2C 156 175 3717 7

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2020-09-10-002 en date du 10 septembre 2020, portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux de protection de la canalisation de transport de gaz DN 250 Orthez-Lahontan.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires et  
de la mer,  
la responsable de l'unité travaux et milieux  
aquatiques

Sophie Sauvagnat

TERÉGA SA  
Espace Volta  
40 avenue de l'Europe  
CS 20522  
64010 PAU Cédex